

**Admission à la vérification
d'instruments de mesure pour la circulation routière**

du 18 novembre 2003

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Robot Visual Systems, Monheim (D)

Requérant: Multanova AG, Uster (CH)



Système cinémométrique à laser

Type: Traffipax MultaRadar

se composant de:

- système cinémométrique avec antenne radar
- unité de commande MultaRadar HCU
- appareil photographique ROBOT MultiScript
- alimentation électrique, trépied

18 novembre 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz